

Salaires des journalistes: Le compte n'y est pas

Le comité des salaires pour le siège FTV, les Sports et les rédactions nationales se tient le 2 octobre. 20% seulement des journalistes ont demandé l'examen de leur situation. Leurs cas seront plus faciles à évoquer puisque les comités disposeront d'informations salariales les concernant (salaire, date de la dernière augmentation, ancienneté, fonction).

Un journaliste sur deux n'a pas eu de mesure individuelle depuis au moins 4 ans

Pour le **Snj-CGT**, les autres cas ne doivent pas pour autant être laissés de côté tant la situation salariale est catastrophique dans les rédactions nationales. Sur une population d'environ 800 journalistes au Siège (filiales reportage, édition-coordination et encadrement) plus de la moitié n'a pas vu l'ombre d'une augmentation ou d'une promotion depuis au moins 4 ans.

La direction s'est engagée à « *allouer une mesure en priorité aux journalistes n'ayant bénéficié d'aucune revalorisation individuelle depuis 4 ans et plus* ». Pour la filière reportage (reporteurs, JRI, JS, GR) 250 journalistes sur près de 500 sont dans ce cas.

Pour remplir les engagements de la direction, il faut donc au minimum 250 mesures individuelles. 160 seulement sont prévues (33%) !

Il faut aussi s'attaquer aux disparités salariales. Entre 2 journalistes de même ancienneté et de même profil il peut y avoir 3 000 € de différence voire plus.

Il faut aussi débloquent les passages en JS, GR et palier. Pourquoi y-a-t-il des grands reporteurs avec 8 ou 9 ans d'ancienneté quand d'autres doivent attendre 20 ou 25 ans ?

Le fossé salarial avec une partie de l'encadrement ne cesse de se creuser. A ancienneté comparable, le salaire médian d'un grand reporteur accuse une différence de 10 000 € en moins par rapport à un rédacteur en chef adjoint.

Comment dans ces conditions la direction entend-elle apurer les situations d'exclusions, mettre fin aux brimades salariales, aux injustices et restaurer l'équité ?

Avec un taux d'une mesure pour 10 journalistes en 2016 et en 2017, une situation inextricable a été créée dans les rédactions nationales. Les pertes de pouvoir d'achat s'accumulent, aggravées par une reprise de l'inflation qui atteint 2,3 %.

Pour plus d'infos, consulter la lettre de la CGT N°41

<https://www.snrt-cgt-ftv.org/downloads/lettresCGT/Lettre-Cgt-41.pdf>

Paris, le 28 septembre 2018